



Finances publiques

Budget principal - Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal a examiné le budget principal approuvé le 16 mars 2016. Depuis, des réajustements ont été nécessaires compte tenu de travaux ou achats non connus au moment du vote du budget. Ces opérations ont pu être réalisées par mouvements internes et n'auront donc aucune incidence sur le budget. Une première décision modificative a été prise lors du Conseil Municipal du 19 juin 2016. Une nouvelle décision modificative doit être prise. Comme la précédente, cette décision modificative n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 € tant en section d'investissement que de fonctionnement.

Subvention d'investissement

La commune doit équiper de manière spécifique la nouvelle médiathèque qui devrait ouvrir au 1er semestre 2017. La commune va demander à l'ensemble de ses partenaires une « aide aussi élevée que possible » pour financer ces équipements estimés à un montant global de 375 000 € HT, soit :

Rayonnages :	180 000 € HT
Mobilier de confort :	160 000 € HT
Eléments techniques :	35 000 € HT

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Depuis le 1er janvier 2016, la commune exerce la compétence « Soutien à la Scolarité ». Dans ce cadre, elle a repris la gestion du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Les actions menées dans ce cadre développent deux axes : l'aide aux devoirs et les apports culturels. Ces actions complémentaires vont dans le sens d'une meilleure réussite scolaire. Pour bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, la commune va souscrire avec cet organisme une convention d'objectif et de financement.

Convention de partenariat

En 2014, le CCAS de Cornebarrieu a signé une convention de partenariat avec la crèche Sucre d'Orge. Cette convention fixe les modalités du soutien technique et financier apporté par la commune. Pour Sucre d'Orge, elle ouvre droit à une subvention annuelle. Pour faciliter le fonctionnement de l'établissement, cette subvention sera réglée en deux versements. Le premier sera versé avant le 30 mars de l'année en cours. Il sera égal à 50 % du montant de l'année précédente. Une convention est signée en ce sens. Elle prendra effet le 1er octobre 2016.

Tarifification

Des activités complémentaires, des sorties, des séjours peuvent s'ajouter aux activités journalières proposées par le service jeunesse. La participation à les activités complémentaires du prochain trimestre est fixée comme suit :

Théâtre de la Violette :	6 €	Ferme pédagogique :	10 €
Sorties culturelles à Toulouse :	10 €	Bowling/Karting :	10 €
Accrobranche/Laserquest :	15 €	Atelier cuisine :	5 €
Escalade :	10 €	Nail Art :	8 €

Ressources humaines

Créations d'emploi

Service socio-éducatif - Pour répondre aux besoins du service, la commune crée un poste permanent de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet du 1er octobre 2016.

Service animation - Pour répondre aux besoins du service, la commune crée un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

Service culturel - Pour satisfaire les besoins en personnel de l'école de musique, quatre postes permanents d'assistants territoriaux d'enseignement artistique sont créés à compter du 1er octobre 2016.

Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

NB : L'ensemble de ces ouvertures de poste correspond à des renouvellements de contrats. Elles ne donnent lieu ni à de nouveaux recrutements, ni à de nouvelles dépenses.

Créations de postes

Pour assurer la continuité de service en cas d'absences des agents communaux (RTT, maladie, formation...), la commune doit prévoir de recourir à des remplacements. Elle crée donc des postes qui pourront être pourvus en cas de nécessité :

- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 2 postes d'auxiliaires de puériculture de 1re classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 2e classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet

NB : L'ensemble de ces ouvertures de poste correspondent à des renouvellements de contrats, celles-ci ne donnent lieu ni à de nouveaux recrutements, ni à des nouvelles dépenses.

Apprentissage

L'apprentissage s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans ou à des personnes handicapées sans limite supérieure d'âge. Il permet d'acquérir des connaissances dans une spécialité. Cette formule présente un avantage pour les jeunes puisqu'elle est qualifiante et sanctionnée par un diplôme ou un titre. La commune affirme son intérêt pour l'accueil d'apprentis.

Divers

Petite enfance

Le Relais d'Assistants Maternels s'appuie sur le réseau RAM31 coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31) depuis 2010. Préconisé par la CAF, un règlement intérieur de fonctionnement est adopté et applicable au RAM local.

Urbanisme

Cession de parcelles - RD 65b - Un raccordement avait été créé pour améliorer la sécurité et la fluidité des échanges entre la RD 65, la RD 65b et la rue du 11 novembre. Ce raccordement débouche sur la RD 65b. Il a généré le dévoiement de la rue du 11-novembre et la création d'une nouvelle voie entre l'Aussonnelle et la RD 65b. Cette voie étant départementale, la commune et le département vont régulariser cette situation. La commune va céder au département la parcelle AN 661 de 1854 m² lui appartenant pour l'euro symbolique.

Intercommunalité

La dissolution du Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'un Complexe Routier Régional à Toulouse (SMACRRT) le 4 mai 2016, fait de Toulouse l'unique gestionnaire et propriétaire du complexe routier de Fondeyre. Ce complexe comporte une zone logistique de 5 ha et un parking poids lourds de 3,7 ha. Or, parmi ses compétences obligatoires, Toulouse Métropole détient la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire... ». Les communes membres de la Métropole sont consultées pour transférer, à titre gracieux, la pleine propriété de cette zone à Toulouse Métropole. Le conseil Municipal émet un avis favorable.

A savoir

Le Conseil Municipal est une réunion publique à laquelle chaque citoyen peut assister. Le détail des délibérations peut être consulté en mairie. Recto-Verso peut-être téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr - rubrique Vie Municipale - Onglet Les Conseils Municipaux - Paragraphe « En téléchargement ».